

Nombre de juges	1	2	2	2	3
Nombre de terrains	1	1	1 + 1 terrain jumpings	2	2
Nombre chiens max Eté	75	100	110	150	185
Nombre chiens max Hiver (sauf salle)	65	90	100	130	165
Nombre chiens max JC	8 été 8 hiver	10 été 10 hiver	12 été 10 hiver	16 été 16 hiver	16 été 16 hiver
		Non Stop 1 terrain DISPARAIT EN 2016	Non Stop		

Ce nombre maximal de chiens devra être respecté : en cas de dépassement, un courrier sera adressé au club ainsi qu'à la régionale par la commission.

3 Il est demandé à l'invitation du ou des juges de leur préciser quel type de concours ils seront amenés à juger. Le changement du type de concours après l'invitation du juge est interdit. Le type de concours doit aussi être précisé sur la feuille d'invitation à destination des clubs, en précisant le nom du ou des juges pressentis.

- Ne plus donner le nombre maximal de passages pour un juge sur un concours (inutile) mais donner le nombre maximal de passages pour un juge sur 48 heures consécutives (exemple, un même week-end). **Proposition** : 332 (hors finales)
- Un juge de la discipline agility est autorisé à juger deux concours d'agility sur deux jours consécutifs (en dehors des finales ou grands événements CNEAC) **à la condition expresse de ne pas dépasser 332 passages sur ces deux jour**